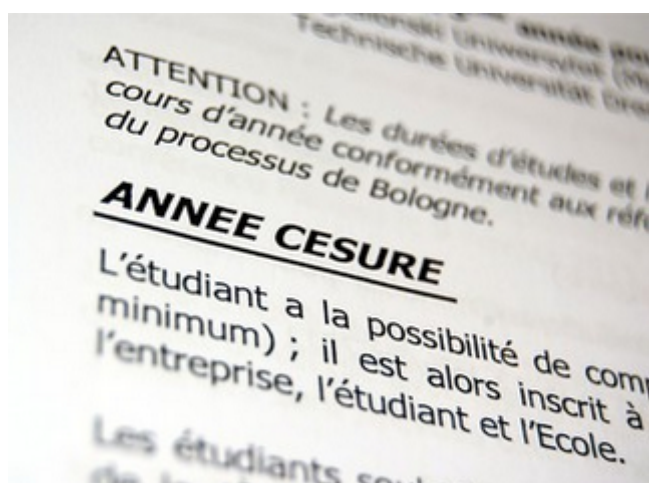


Je souhaite faire une césure

La période de césure s'étend sur une durée maximale représentant **une année universitaire** pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, la suspend temporairement pour exercer d'autres activités lui permettant d'**acquérir des compétences** qui seront utiles pour sa formation ou pour favoriser son **projet personnel ou professionnel**. Elle est effectuée sur la base d'un strict **volontariat** de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire. Elle donne lieu à une restitution de l'expérience acquise par l'étudiant durant cette période, afin de l'intégrer pleinement dans le cadre de son parcours de formation (inscription dans le supplément au diplôme).



Lors d'une césure, **l'étudiant reste inscrit à l'université**, dans la formation qu'il intégrera à son retour de césure et pour laquelle il a été admis avant son départ (une place lui étant assurée l'année suivante). A la différence d'une interruption d'études, il **conserve donc son statut d'étudiant** et les avantages associés. Cette parenthèse dans les études offre à l'étudiant la possibilité d'élargir son horizon ou d'affiner son choix d'orientation professionnelle. C'est l'occasion d'approfondir une langue, de réaliser un projet humanitaire, de développer un projet entrepreneurial, de suivre une formation dans un domaine différent de celui de sa formation en cours...

Quelques témoignages d'étudiants :

PROJET DE CRÉATION D'UN JEU VIDÉO

RÉALISER UN SERVICE CIVIQUE

Pour les étudiants de Master 2

La césure n'est pas possible si vous arrêtez vos études après l'obtention de ce diplôme. Seule une admission en thèse pourra vous permettre de réaliser une période de césure.

Guide pratique

Téléchargez ici le [guide de la césure](https://lafabrique.uca.fr/medias/fichier/2018-02-20-cesure-guide-etudiant-1_1593092530036-pdf?ID_FICHE=105331&INLINE=FALSE)(https://lafabrique.uca.fr/medias/fichier/2018-02-20-cesure-guide-etudiant-1_1593092530036-pdf?ID_FICHE=105331&INLINE=FALSE)

Besoin d'aide dans la construction de votre projet ?

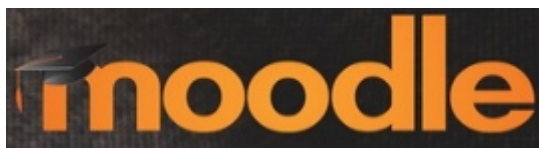
La BAIP - Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle - est disponible pour répondre à vos questions, vérifier la faisabilité de votre projet, et définir les premières actions à mener.

baip.df@uca.fr

Afin de vous aider à préparer votre projet et finaliser votre dossier, inscrivez-vous aux ateliers proposés par le BAIP : [https://www.uca.fr/formation/insertion-professionnelle/atelier-preparer-ma-cesure-/%22\(/formation/insertion-professionnelle/atelier-preparer-ma-cesure-/%22\)](https://www.uca.fr/formation/insertion-professionnelle/atelier-preparer-ma-cesure-/%22(/formation/insertion-professionnelle/atelier-preparer-ma-cesure-/%22))

Vous avez besoin d'informations fiables concernant votre orientation et votre insertion ?

[Rendez-vous sur notre espace](#)



(<https://ent.uca.fr/moodle/course/view.php?id=17513>)

La Fabrique

Accompagnement auprès des étudiant.e.s essentiellement à distance.

Des rendez-vous en présentiel restent toutefois possibles.

Pour toutes demandes, vous pouvez :

nous envoyer un mail via l'adresse lafabrique.df@uca.fr

nous contacter au **04 73 40 62 70**

[https://lafabrique.uca.fr/je-suis-en-premiere-annee/je-souhaite-faire-une-cesure\(https://lafabrique.uca.fr/je-suis-en-premiere-annee/je-souhaite-faire-une-cesure\)](https://lafabrique.uca.fr/je-suis-en-premiere-annee/je-souhaite-faire-une-cesure(https://lafabrique.uca.fr/je-suis-en-premiere-annee/je-souhaite-faire-une-cesure))